

Monsieur Le Président
Commission d'Enquête Publique LACT
Sous-Préfecture de Castres
16 boulevard G. Clémenceau
81108 CASTRES

**Objet : demande de compléments de la commission d'enquête publique de la Liaison
Autoroutière entre Toulouse et Castres (LACT)**

Martial GERLINGER, Directeur Général Concession ATOSCA A69 – 06 86 28 38 02
martial.gerlinger@a69-atosca.fr

Balma, le 21 décembre 2022,

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Nous revenons vers vous à la suite de votre courrier du 19 décembre dernier concernant l'enquête publique en cours relative aux autorisations environnementales préalables à la réalisation des travaux de la liaison autoroutière Toulouse / Castres.

Pour faire suite à votre demande, vous trouverez ci-joint, regroupé dans un dossier relié, le décret n°2022-599 du 20 avril 2022 approuvant la convention passée entre l'Etat et la société ATOSCA pour l'autoroute A69 ainsi que le cahier des charges et ses annexes.

Conformément à l'article 123-14 du Code de l'Environnement, nous versons le présent courrier avec ces éléments au dossier du siège de la commission d'enquête à la sous-préfecture de Castres et également une version numérique sur la plateforme dématérialisée dédiée à l'enquête publique en cours.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur Général,
Martial GERLINGER



Martial GERLINGER